

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 23 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES



Revue trimestrielle - N° 23, SEPTEMBRE 2026

Mise en page et Impression

IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2026 = 7.918 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2026).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2026 = 7.918]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféï PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé, Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé, Professeur Didier AMELA, Université de Lomé, Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé, Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé, Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé, Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé, Dr Anoumou AMEKUDJI (MC), Université de Lomé, Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Essodina Kokou PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur Follygan HETCHELI, Université de Lomé, Dr Ernest BASSANE (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur Komi Xolali AVEGNON, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Dr Ulrich-Ariel YEKE, Université Omar Bongo (Gabon), Dr Kokou AWOKOU (MC), Université de Lomé, Dr Gnabana PIDABI (MC), Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo), Dr Bilakani TONYEME (MC), Dr Banabia LONGA, Université de Lomé, Dr Bantchin NAPAKOU (MC), Université de Lomé, Candide Achille Ayayi KOUAWO (MC) Université de Lomé, Dr Kossi Wonouvo GNAGNON, Université de Lomé, Dr Lodegaena Bassantea KPASSAGOU, Université de Lomé, Dr Weinpanga A. ANDOU (MC), Université de Lomé, Dr Napo GNANE (MC), Université de Lomé, Professeur Cal Komla AVONO, Université de Lomé, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran (Iran).

Revue Dama Ninao Print-ISSN 2617-4766 E-ISSN 2617-4774

E-mail : revuedamaninao@gmail.com; infos@revuedamaninao.net

Revue Dama

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Dr Wonouvo GNAGNON, Dr DOUHADJI Kossi, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d’insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d’envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l’expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l’article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n’offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l’amélioration dudit article, renvoyer l’auteur de l’article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n’est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d’internet, si le même article n’est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s’entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s’intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **L'ARABE TCHADIEN : UN PATRIMOINE LINGUISTIQUE COMMUN
POUR LES TCHADIENS----- 16**
DADI CHIDI Abderaman, Université de Sahara de Faya (Tchad)
2. **FACTEURS ASSOCIÉS À L'ABANDON SCOLAIRE DES ÉLÈVES DU
SECONDAIRE 1 DANS LA COMMUNE DE ZIO 1 AU TOGO ----- 33**
AKLAMANU Kokutsè Essé, Université de Lomé (Togo)
BAGAN Dègnon, Université de Lomé(Togo)
3. **LES INTERDÉPENDANCES PROFESSIONNELLES ET LA
COORDINATION SOCIALE DANS UN PORT DE PÊCHE ARTISANALE :
ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU PORT DE PÊCHE DE COTONOU (BÉNIN)
----- 50**
AKPABIE Adoté Akué, Université de Lomé (Togo)
4. **TENURE FONCIÈRE COUTUMIÈRE ET ACCÈS DES MIGRANTS À LA
TERRE EN CÔTE D'IVOIRE : ÉTUDE COMPARATIVE À TABOU,
KATIOLA ET BOUAKÉ ----- 73**
KOUACOU Anzian, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
5. **LES DROITS DE LA FEMME ET LE POLITIQUEMENT CORRECT : LES
AMBIVALENCES D'UNE POLITIQUE DU GENRE ----- 89**
BAHIN Lessbet Arnold, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
6. **GESTION DES DÉCHETS MÉDICAUX ET DÉGRADATION DE
L'ENVIRONNEMENT DANS LES CENTRES DE SANTÉ PUBLICS
URBAINS À YAMOOUSSOUKRO (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) ---- 105**
AYEMOU Anvo Pierre, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
7. **ANALYSE DES COUTS DE PRODUCTION DES SOINS PAR LES CENTRE
SANTE DE REFERENCE : (LE CENTRE SANTE DE REFERENCE DE
KALABANCORO BAMAKO, MALI) ----- 127**
BERTHE Lassina, Université Yambo Ouologuem Bamako, Mali
CAMARA Oumar, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
TRAORE Lamine, Faculté des Sciences Economistes et de Gestion (Mali)

8. **LA VIRTÙ CONTRE LA VERTU : QUAND MACHIAVEL INTERROGE LA JUSTICE SOCIALE COMME FONDEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE.**----- 145
BOTTY Bi Naga Landry, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
9. **CATÉGORISATION SOCIALE ET CONSTRUCTION NATIONALE DANS LE DISCOURS POLITIQUE DE CISSÉ BACONGO** ----- 158
PRAO Bini Kouamé, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire),
KONAN Yao Gatien, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
COULIBALY Lidwine Aminata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
10. **RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES PRIVEES ET IDENTIFICATION ORGANISATIONNELLE DES SALAIRES : LE CAS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE YOPOUGON A ABIDJAN** ----- 177
AKA Blainson Alain, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
11. **INCIDENCES DE LA GESTION DE LA FORET CLASSÉE DE TIENFALA SUR L'ENVIRONNEMENT AU MALI**----- 195
BOCOUM Moussa Fadiala, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)
12. **TYPOLOGIE DES ENGINS ET DES TECHNIQUES DE PÊCHE DANS LA RÉGION DE LA NAWA (CÔTE D'IVOIRE)**----- 214
YAPO CHILÉ NADÈGE ÉPSE KOUAKO, Université de San Pedro (San Pedro-Côte d'Ivoire)
13. **LA FALACIA DEL ANALISIS TEMATICO: CUANDO EL TEXTO SE VUELVE EXCUSA**----- 236
SEKA Christophe Emmanuel, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. **TOPONYMIE DE LA VILLE DE KORHOGO : ENTRE COGNITION, IMAGINAIRE LINGUISTIQUE, DISCOURS RAPPORTÉ ET RÉALITÉ SOCIOHISTORIQUE** ----- 260
DIABY Aïssata, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
15. **STRATÉGIES CATHARTIQUES À TRAVERS LES PRESTATIONS DES MUTUELLES ET GROUPES D'ASSISTANCE EN SITUATION DE DEUIL À BRAZZAVILLE**----- 271
DIAFOUKA Bitsoua Fanely Flore Sandrine Épse Loussakoumounou, Université Marien Ngouabi (Congo)

16. LES FAAFOUË – GOSSAN DE GBÊKÊKRO À KOUASSIBLEKRO, 1865-1900 ----- 291
Dr DJANGO Kouassi Roger, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
Dr KOFFI Kouassi Serge, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
17. L'ÉCRITURE INCLUSIVE COMME VECTEUR DE DÉCONSTRUCTION MORPHOSYNTAXIQUE DU FRANÇAIS : ENJEUX STRUCTURELS, SOCIOLINGUISTIQUES ET POSTURES NORMATIVES ----- 309
DOSSO Tiémoko, Université Félix-Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
DIABY Aïssata, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KRAMO Kouadio Emile, Institut Pédagogique National de l'enseignement technique et Professionnel (Côte d'Ivoire)
18. LA MARE DE DJIKADAN À KOUNADOU-MARÉNA : UN PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL MENACÉ PAR LES PRÉDATEURS DE L'ENVIRONNEMENT EN GUINÉE ----- 327
Dr BAMBA Fatoumata, Université Julius Nyerere de Kankan (Guinée)
19. L'ONOMASTIQUE DANS LE FILS DE-LA-FEMME-MÂLE : BLA YASSOUA ET AWLIMBA TANKAN, FONDEMENTS D'UN PACTE NARRATIF. ----- 347
Dr KOFFI Céline Omo épouse AHO, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
Dr/MC SANOGO Amidou, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
20. L'APPORT DE LA TRADITION ÉGYPTIENNE DANS LA CONCEPTION DE L'ÉDUCATION PLATONICIENNE : UN REJET DE LA MODERNITÉ ? ----- 367
BROU Nanou Pierre, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
21. THE REALISTIC DEPICTION OF WAR IN *THE RED BADGE OF COURAGE* BY STEPHEN CRANE, *ALL QUIET ON THE WESTERN FRONT* BY ERICH MARIA REMARQUE AND *A RUMOR OF WAR* BY PHILIP CAPUTO ----- 386
Dr. MBODJI Papa Ibrahima, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

22. LE TISSAGE BAULÉ, UN SAVOIR-FAIRE ANCESTRAL ENTRE
TRADITION ET MODERNITÉ ----- 406
YAO Élisabeth, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DJAMALA Kouadio Alexandre, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
23. LE FONCTIONNEMENT STYLÉMATIQUE DANS *L'ÉTAT Z'HÉROS OU
LA GUERRE DES GAOUS* DE MAURICE BANDAMAN : ÉVALUATION
STYLISTIQUE D'UNE TRANSGÉNÉRICITÉ ROMANESQUE ----- 429
SILUÉ Gomongo Nargawélé, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ADOU Essi Victoire Anaëlle, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
24. L'INFLUENCE DES POLITIQUES DE QUALITE DE VIE ET CONDITIONS
DE TRAVAIL SUR LA SATISFACTION : CAS DE MACHINE BRIQUE
(TOGO)----- 448
GBANDEY Sadjì N'Gbansohfi, Université de Lomé (Togo)
SOSOE Kodjo, Université de Lomé (Togo)
25. LA GREVE AU LYCEE MODERNE D'ODIENNE EN 1984 : REVELATEUR
DE TENSIONS SOCIALES DANS UNE COTE D'IVOIRE EN CRISE ----- 466
GUEU Paul, enseignant-chercheur, Université Alassane Ouattara (Côte
d'Ivoire)
TRAORÉ Siaka, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
26. ÉCOCRITIQUE ET ONOMASTIQUE : LES NOMS DES MANDÉS DU
NORD ET RELATIONS CULTURELLES À LA NATURE ----- 488
KROUWA Jean de Dieu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
YAO Kounandy Joseph, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
27. LE DISPOSITIF HYBRIDE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ : PROCESSUS
D'INTÉGRATION TECHNOPÉDAGOGIQUE ET TRANSFORMATION DES
PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ----- 503
KABRAITCHUKA Ditorga Essotolom, Université de Lomé (Togo)
KOUAWO Candide Achille Ayayi, Université de Lomé (Togo)
28. DE LA CHANSON POPULAIRE SENEGALAISE : STRATEGIES CONTRE-
DISCURSIVES FEMINISTES.----- 522
KANE Nafissatou, Université Gaston Berger de St-Louis (Sénégal)
SY Kalidou Seydou, Université Gaston Berger de St-Louis (Sénégal)

- 29. DETERMINANTS LIES AUX PRATIQUES D’ALIMENTATION DES ENFANTS DANS LE CERCLE DE YOROSSO (REGION DE SIKASSO, AU MALI)----- 545**
BERTHE Kassoum,ED DESSLA (Mali)
KEITA Amara, Université de Labé (Guinée)
Docteur BERTHE Lassina, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali)
- 30. POUVOIR, VIOLENCE ET COHÉSION SOCIALE EN AFRIQUE CONTEMPORAINE : QUELLE ARTICULATION AU REGARD DE LA PENSÉE MACHIAVÉLIENNE ?----- 561**
KOFFI Brou Dieudonné, Institut National Supérieur des Arts et de l’Action Culturelle (INSAAC) (Côte d’Ivoire)
DADI CHIDI Abderaman, Université de Sahara de Faya (Tchad)
- 31. SUJET : CHEIKH ANTA DIOP ET LA RECONVERSION DU REGARD EN AFRIQUE ----- 579**
KONÉ Moussa, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
SILUÉ Laragnon, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
- 32. LA GESTION DES DONNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DU TOGO : DÉFIS ORGANISATIONNELS ET PERSPECTIVES POUR UN SYSTÈME D’INFORMATION INTÉGRÉ ---- 597**
KPADONOU Kossi Paulin, Université de Lomé (Togo)
Dr SONHAYE Kondi Napo, Université de Lomé (Togo)
- 33. FREINS AU DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L’UTÉRUS EN CÔTE D’IVOIRE CHEZ LA JEUNE FEMME EN MILIEU UNIVERSITAIRE : CAS DES ÉTUDIANTES DE LICENCE 3 ET MASTER 1 DE L’INSAAC. ----- 625**
KOUAME Akissi Marie-Noëlle, Institut National Supérieur des Arts et de l’Action Culturelle (Côte d’Ivoire)
- 34. POÉSIE ET CINÉMA CHEZ J. PRÉVERT : SIMPLICITÉ, SINGULARITÉ ET PROCÉDÉS CINÉMATOGRAPHIQUES DANS L’ÉCRITURE POÉTIQUE ----- 642**
KOUAMÉ Kouadio Judicaël, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
KOUADIO N’Guessan Antoine, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)

35. ESTANCAMIENTO Y DESMORONAMIENTO EN *HISTORIA DE UNA ESCALERA* DE ANTONIO BUERO VALLEJO ----- 661
KOUASSI Kouassi Mathieu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SIGNO Abenan Christine, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
N'GUESSAN Aya Martine, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
36. L'AUTONOMISATION DES FEMMES A L'EPREUVE DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LES COMMUNAUTES CACAOYERES A GRAND ZATTRY (COTE D'IVOIRE) ----- 676
DIABY Maimouna, Université Jean Lorougnon Guédéde Daloa (Cote d'Ivoire)
BLA Ypodé Guéaybomin Emmanuel, Université Polytechnique de San Pedro (Cote d'Ivoire)
37. ART ET RÉVOLTE CHEZ ALBERT CAMUS : L'ART COMME REFUS ET CONSENTEMENT ----- 697
SILUÉ Laragnon, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)
38. EXTRACURRICULAR ENGLISH CLUB PRACTICES AND ENGLISH FOR SPECIFIC PURPOSES LEARNING: AN EMPIRICAL STUDY AT THE UNIVERSITY OF PARAKOU ----- 709
HOUNNOU Azoua Mathias, University of Parakou (Bénin)
ADJOHA Bienvenu, University of Abomey-Calavi (Bénin)
YOKOSSI Daniel, University of Abomey-Calavi (Bénin)
KODJO SONOU Théophile Gbègninou, University of Abomey-Calavi (Bénin)
39. EXPÉRIENCE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE D'UNE MÈRE CONFRONTÉE AUX HOSPITALISATIONS REPETÉES DE SON ENFANT ATTEINT DE DRÉPANOCYTOSE : ÉTUDE QUALITATIVE DE CAS. --- 724
MOUALOU NZIGOU Carelle Ariana épouse MAVIOKA, Université OMAR BONGO (Gabon)
40. LE CONTRAT SOCIAL CHEZ LOCKE : PRINCIPE NORMATIF D'UN ÉTAT DE DROIT ----- 744
N'GUESSAN Ikpé Guy-Serge Alain, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)
KOUASSI N'goh Thomas, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)

41. **DES SAO-KOTOKO AUX SAO-DESCENDANTS : LES POSSIBILITÉS
D'UNE OUVERTURE AUX AUTRES ----- 758**
GUEDALLA Oumar, Université de Maroua (Cameroun)
42. **VERS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE
LA PETITE ENFANCE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE : PROPOSITIONS
ISSUES DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET DES ACTEURS
OPERATIONNELS.----- 773**
TOLNO Niouma, PhD, Université Général Lansana Conté (Guinée)
BARRY Oumar, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
KAMANO Pascal, Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée,
ISSEG/Lambanyi (Guinée)
43. **RESILIENCIA MAYA FRENTE AL EMPEÑO INQUISITORIAL.
RELECTURA DE *MEMORIA DEL FUEGO*. *LOS NACIMIENTOS* DE
EDUARDO GALEANO ----- 790**
SAKOUM Bonzallé Hervé, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)
44. **DENOTATION, CONNOTATION ET PRODUCTION DU SENS DANS THE
RIVER BETWEEN DE NGUGI WA THIONG'O: UNE ANALYSE
SEMIOTIQUE DES SIGNES CULTURELS ET RELIGIEUX ----- 804**
SANGARE Siaka, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte
d'Ivoire)
45. **AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DECLARÉE DES VENDEURS DE
FRIPERIE À BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE) : PROFILS ET FACTEURS
ASSOCIÉS ----- 823**
SERI-YAPI Zohonon Sylvie Céline, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte
d'Ivoire)
GUEU Gogbeu Gaston, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
46. **CARTOGRAPHIE DE LA DISTRIBUTION SPATIALE DES RISQUES
NATURELS ET DES MÉNAGES AFFECTÉS DANS LES CENTRES
URBAINS DE KORHOGO, SINÉMATIALI ET M'BENGUÉ (NORD DE LA
CÔTE D'IVOIRE) ----- 843**
SORO Seydou Kadodjomon, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte
d'Ivoire)
TRAORE N'Gambêh Lanzéni, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte
d'Ivoire)

47. DE LA POLITIQUE À L'ACTION : COHÉRENCE STRATÉGIQUE ET DÉFIS D'OPÉRATIONNALISATION DE LA POLITIQUE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF AU TOGO----- 863
SOULE Abdoul-Bassitou, Université de Lomé (Togo)
KOUAWO Candide Achille Ayayi, Université de Lomé (Togo)
48. RÉALISME ET IDÉOLOGIE DANS *L'APPEL DES ARÈNES* D'AMINATA SOW FALL : UNE ANALYSE SÉMIOLOGIQUE DES PERSONNAGES ET DES ESPACES ----- 883
ROUDÉ Taïgba Guillaume, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) Côte d'Ivoire)
49. DE L'ÉMOTION À L'ACTION : L'ART COMME MOTEUR DU VÉCU HUMAIN ----- 900
THIAM Aboubekr, Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (Sénégal)
DIATTA Abdou Simbandy, Musée des Civilisations Noires (Sénégal)
50. LES REPRESENTATIONS SOCIALES DU TOURISME ET DE SES METIERS DANS LE GRAND LOME ET LA REGION MARITIME AU TOGO ----- 920
TOKPA Komlan, IRES-RDEC (Togo)
NAPO Gbati, Université de Lomé (Togo)
51. ECRITURE DE *LE FILS-DE-LA-FEMME-MÂLE* DE MAURICE BANDAMAN : ENTRE LITTÉRATURE ORALE, ESTHÉTIQUES BAROQUE ET POSTMODERNE----- 944
TOTI Bawa, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
52. LE PROFESSEUR HUGUES MOUCKAGA : HERITAGE TRANSDISCIPLINAIRE DE L'ANTIQUITE ROMAINE A L'ANTIQUITE EGYPTIENNE A L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI ----- 963
YOKA ELONGO Vianney Jean Wolfgon, Université Marien Ngouabi (Cameroun)
MAKOKI Hugues Gildas, Université Marien Ngouabi (Cameroun)
YEKA-YEKA OKONDZA Guytal, Université Marien Ngouabi (Cameroun)

- 53. CULTURE RAP BURKINABÈ ET LA NÉGRITUDE : APPROCHE
COMPARÉE DE DEUX EXPRESSIONS POÉTIQUES DE L'IDENTITÉ
NOIRE ----- 981**
GARBA Wendmy Désiré, Université virtuelle du Burkina Faso
YAGO Gérard , Université virtuelle du Burkina Faso
- 54. LES ANTHROPONYMES BRON : UNE LITTÉRATURE
D'IDENTIFICATION ET DE VALORISATION DE LA NATURE ----- 1004**
FANNY Yacouba, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
- 55. DIFFICILE ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, MARGINALISATION
DANS LA CACAOCULTURE ET RÉSILIENCE FÉMININE DANS LE
DÉPARTEMENT DE BIANKOUMA (OUEST IVOIRIEN) ----- 1020**
YEO Nogodji Jean, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
DRO Gué Dieudonné, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
SOUMAHORO Manlé, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- 56. MUTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE NON MARCHANDE EN
MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE MARCHANDE, UN ENJEU SOCIO-
ECONOMIQUE POUR LES PAYSANS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE
TAFIRÉ (CENTRE-NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE).----- 1041**
YEO Watagaman Paul, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- 57. GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES CACAOYÈRES DE
BARRY – CALLEBAUT DANS LE ZONE DE SINFRA (CENTRE OUEST DE
LA COTE D'IVOIRE)----- 1060**
ZOMBO Jean Philippe, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSEMIAN Bossoma Ange Chrystelle, Université Félix Houphouët Boigny
(Côte d'Ivoire)
- 58. ÉDUCATION THÉÂTRALE DANS LES LYCEES ET COLLEGES ET
CHANGEMENT D'APPROCHES ÉDUCATIVES POUR UNE ÉLITE
IVOIRIENNE RESPONSABLE----- 1075**
MABA Tagbo Victor, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
Culturelle (Côte d'Ivoire)

CATÉGORISATION SOCIALE ET CONSTRUCTION NATIONALE DANS LE DISCOURS POLITIQUE DE CISSÉ BACONGO

PRAO Bini Kouamé
Enseignant-chercheur / Maître-Assistant
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
biniprao@gmail.com
0758263327 / 0506449833

&

KONAN Yao Gatien
Enseignant-chercheur / Maître-Assistant
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
konangatien@gmail.com
0709479289 / 0506839743

&

COULIBALY Lidwine Aminata
Enseignant-chercheur / Assistant
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Lidwine.coul@gmail.com
0748464473 / 0506191669

Résumé : La présente étude porte sur les répercussions du discours de Cissé Baongo, du 23 décembre 2023, sur l'unité nationale ivoirienne. Elle est menée à l'aide de la méthode argumentative, notamment la rhétorique classique, les lieux communs et le schéma de Toulmin, relativement à la stratégie adoptée. Elle s'est appuyée aussi sur la pragmatique, actes de langage et présupposés, particulièrement, pour dévoiler l'intention du locuteur. L'analyse a démontré que, s'opposant à l'ascension d'un adversaire politique, Cissé Baongo exploite les différences communautaires pour disqualifier ce dernier. Il tient alors des propos à relent identitaire qui catégorisent ses concitoyens à partir de critères religieux, régional et ethnique. Ce discours, à caractère identitaire, s'inscrit-il dans une logique de rassemblement ? Après examen de la question, l'étude a conclu que le message de l'argumentateur alimente les conflits et l'instabilité, puis, altère les fondations de l'État-Nation.

Mots clés : Catégorisation sociale, discours identitaire, construction nationale, ivoirité, pragmatique, vivre-ensemble.

SOCIAL CATEGORISATION AND NATION-BUILDING IN THE POLITICAL DISCOURSE OF CISSÉ BACONGO

Abstract : This study examines the repercussions of Cissé Baongo's speech on 23 December 2023 on Ivorian national unity. It is conducted using an argumentative

approach - specifically classical rhetoric, commonplaces (*lieux communs*), and the Toulmin model - in relation to the strategy adopted. It also draws upon pragmatics, language acts, and presuppositions, particularly to unveil the speaker's intent. The analysis demonstrates that, in opposing the rise of a political adversary, Cissé Baongo exploits community differences to disqualify them. He thus delivers a discourse with identity-based undertones that categorises his fellow citizens using religious, regional, and ethnic criteria. Does this identity-driven discourse align with a logic of gathering ? Upon examination of the issue, the study concludes that the arguer's message fuels conflict and instability, and subsequently alters the foundations of the nation-state.

Keywords : Social categorisation, identity discourse, nation-building, *Ivoirité*, pragmatics, living together (*vivre-ensemble*).

Introduction

S'il est évident que la construction d'une nation repose sur des facteurs humains et naturels, à la fois, il est autant vrai que l'être humain, en tant qu'organisateur de tout ce système, en demeure l'artisan principal. Or, on apprend, avec Kouakou Kouman Fodjo et Kouadio Djéban Yéboua (2020, p.1), que les « échanges verbaux régulent en grande partie les rapports sociaux et constituent pour ce faire même le cadre par lequel s'active le processus d'influence entre les hommes. » Cela signifie que dans la société, les êtres humains entretiennent, naturellement, entre eux, des rapports d'inter-influence opérant, en grande partie, par et dans la parole qui en constitue l'élément catalyseur. Dès lors, tout discours à même d'affaiblir l'idée d'appartenance nationale mérite une attention particulière du fait de son incidence éventuelle sur la cohésion sociale et sur la construction d'un vivre-ensemble inclusif, harmonieux et pacifique.

C'est pourquoi il est légitimement fondé de questionner les motivations et l'opportunité des propos, tenus le 23 décembre 2023, par le secrétaire exécutif du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (R.H.D.P.),

Ibrahim Cissé Baongo¹, en réaction à ceux de Cheick Tidiane Thiam, alors candidat à la présidence du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.). Plus clairement, quel mode opératoire adopte ce discours catégorisant et quelles incidences peut-il avoir sur la cohésion nationale ? L'objectif visé, à travers ce titre, est de décrire le fonctionnement argumentatif de cette intervention et souligner son influence éventuelle sur le vivre-ensemble dans le pays. Nous partons du postulat selon lequel le locuteur formule son opposition à l'ascension politique d'un adversaire en construisant un discours dont les effets sur la cohésion sociale pourraient être regrettables. Ainsi, l'analyse sera menée à partir d'un corpus composé de passages du discours, évoqué supra, lesquels sont en lien direct avec le phénomène de catégorisation des individus. La démarche de travail adoptée s'organise en trois étapes : un rappel du contexte ayant engendré l'élocution, matériau de l'étude, ouvre l'étude ; il est suivi par la présentation de la stratégie discursive du proposant, à travers la méthode argumentative, en particulier, la rhétorique classique d'Isocrate et Cicéron (déconstruction de l'image de l'adversaire, les appels aux émotions), les lieux communs d'Aristote (exploitation de l'histoire politique ivoirienne) et le schéma de Toulmin (argument syllogistique). L'analyse s'achèvera par l'étude du sens du message, selon l'intention du locuteur, en recourant à la pragmatique des actes de langage de John Austin et John Searle (discours déclaratif et directif) et des présupposés d'Oswald Ducrot (affirmations non démontrées).

1. Contexte de l'adresse de Cissé Baongo

Avant d'en venir au contexte du propos-support de la présente étude, il est utile de signifier que ledit discours ainsi que celui de Tidiane Thiam, dont il constitue une réplique, sont recueillis sur internet. Il s'agit, précisément et comme souligné, ci-dessus, du site du quotidien, en ligne, *Afrique sur 7* et celui d'*Impact-plateforme*, une plateforme de lutte contre la désinformation et le discours de haine en Guinée et en

¹ La déclaration en question est recueillie sur la toile, notamment, sur le site du quotidien, en ligne, *Afrique sur 7* (<https://www.afrique-sur7.fr/tidiane-thiam-discours-de-cisse-baongo>) et celui d'*Impact-plateforme* (<https://www.impact-plateforme.org/2023/12/18/discours-haineux-des-acteurs-politiques-une-menace-pour-la-cohesion-sociale/>).

Côte d'Ivoire.

Revenant aux faits, notons qu'ils remontent au mois de décembre 2023, précisément à la période de la campagne en vue de l'élection d'un nouveau chef du P.D.C.I.-R.D.A., à la suite du décès du président Bédié, le 1^{er} août 2023. À cette occasion, Cheick Tidiane Thiam, candidat au poste en question, déclare, lors de son meeting inaugural de campagne, à la fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, ce que voici : « Parlons clair, le PDCI doit revenir au nord du pays ! [...] Comme nos amis en témoignent, on n'en est jamais parti. Il faut tout simplement remotiver nos militants, leur montrer qu'ils sont importants et que nous les aimons », (*Afrique sur 7*).

À cette déclaration, faite le 09 décembre, vont répondre des cadres, et non des moindres, du R.H.D.P., parti au pouvoir, et cela, de façon quasi immédiate. En effet, le 10 décembre, à l'occasion de la célébration, au Parc des Expositions de Port-Bouët, de l'an 3 de la prestation de serment du Président Alassane Ouattara, après sa réélection de 2020, des personnalités, tels Amadou Coulibaly, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mamadou Touré, ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service civique, puis, Ibrahim Cissé Baongo, secrétaire exécutif du parti, vont réagir, vigoureusement, contre le discours de Thiam. De toutes ces réactions, celle du dernier nommé, à savoir Cissé Baongo, intéresse la présente étude dont elle constitue, d'ailleurs, le matériau. Toutefois, ce n'est pas l'intégralité de son intervention verbale qui est prise en compte dans la mesure où elle ne traite pas exclusivement de la question de la catégorisation des citoyens ; il en est alors retenu les passages ayant trait à ce phénomène linguistique et social. Ces extraits se présentent comme suit :

Passage 1 : On veut distraire nos jeunes. Tidiane Thiam est ivoirien. Mais il n'est pas du nord comme Alassane Ouattara. C'est le fils de la ministre Goudou Raymonde. C'est un Baoulé. C'est pour cela qu'ils ont écarté Guikahué, (*Impact-plateforme*).

Passage 2 ; Tidiane Thiam est un ancien qui veut se faire passer pour un nouveau. Il veut jouer sur deux plans. Mais il ne pourra pas ! Nous

sommes là. Nous l'attendons ! Il s'appelle Tidiane Thiam. Il est ivoirien point. Mais il ne faut pas qu'il vienne nous dire qu'il vient du nord comme Alassane Ouattara, voire qu'il est musulman comme Alassane Ouattara, ce n'est pas vrai !, (*Impact-plateforme*).

Passage 3 : Ne vous méprenez pas M. Le président de l'assemblée générale électorale des jeunes. [...] L'ivoirité n'est pas morte avec l'arrivée de Tidiane Thiam, loin s'en faut. Tidiane Thiam veut jouer sur deux plans mais il ne pourra pas, ce n'est pas possible. Nous sommes là et nous l'attendons... Le plan sur lequel il veut jouer pour distraire notre jeunesse du RHDP est le plan du patronyme et de la religion. [...] On veut aller au nord pour dire que je m'appelle Tidiane Thiam. Voyez, je porte un boubou blanc, vendredi je suis à la mosquée. Mais on n'est pas même chose., (*Afrique sur 7*).

L'analyse de ces extraits du propos du locuteur permettra ainsi de mettre au jour sa stratégie argumentative et d'examiner les effets, potentiellement, déstabilisateurs de ce discours sur le processus de construction nationale, en Côte d'Ivoire.

2. Stratégie discursive du proposant

Traitant des émotions dans l'argumentation, à partir d'un texte militant sur l'ex Yougoslavie, Christian Plantin (1997, p.12) note ce qui suit :

Du point de vue des actants, le texte met en scène les trois actants argumentatifs, Proposant, Opposant et Tiers, sous la forme de figures intra-discursives :

- L'argumentateur (comme sujet parlant) apparaît comme *je* dans le texte et tient le rôle de Proposant ;
- Le Tiers cible de l'argumentation apparaît classiquement comme *vous* ; ici, il n'y a pas de *vous* mais seulement *nous*. Ce *nous* réunit donc argumentateur et tiers.
- Les Opposants figurent à la troisième personne : *nos gouvernants*.

Des « trois actants argumentatifs » que distingue la citation susmentionnée de Plantin (proposant, tiers et opposant), le premier, à savoir « proposant », nous intéresse, ici. Sur la base de sa définition, nous référons, par ce nominal, au partenaire qui, lors d'un échange, verbal ou écrit, énonce une affirmation ou formule une proposition. Quant au concept de stratégie, Hilaire Bohui (2004, p.3) en dit ceci : « La question de la stratégie est en prise directe avec celle du but : toute stratégie est en

effet conçue par rapport à une finalité qui lui est assignée ». En nous appropriant cette acception de Bohui, nous envisageons la stratégie discursive comme le recours volontaire, de la part d'un énonciateur, à des procédés linguistiques et rhétoriques aptes à garantir la réalisation de la finalité illocutoire de son dire ou, simplement, rendre efficace son discours. Elle opère par le choix de moyens visant à influencer la vision et même l'action d'un auditoire sur la question mise à échanges. Ainsi, au regard des extraits de propos, ci-dessus, il est évident que la stratégie adoptée par leur auteur, Ibrahim Cissé Baongo, pour s'opposer à l'ascension politique d'un adversaire est caractéristique d'une catégorisation sociale, s'il est admis, avec Christian Plantin (2016, p.122) que l'on recourt à la « catégorisation pour désigner l'opération légitimant le rattachement d'un individu à une catégorie désignée par un nom, que ce nom soit un terme du lexique courant ou un terme relevant d'une taxinomie scientifiquement contrôlée. » En ce qui concerne la classification opérée par Baongo, elle baigne dans un discours, neutre en apparence.

2.1. Une catégorisation religieuse et régionale sous une neutralité discursive de façade

La version électronique du dictionnaire, Le Grand Robert, mentionne que la « neutralité » est le « caractère, état d'une personne qui reste neutre ». Pour ce qui est du qualificatif « neutre », le même dictionnaire note : « Qui s'abstient de prendre parti, de s'engager d'un côté ou de l'autre, soit par objectivité [...] soit par crainte ou manque d'intérêt. » Partant, un propos est dit neutre lorsqu'il est formulé de manière à ne laisser transparaître le parti pris de son auteur relativement au sujet traité. C'est ce caractère que Cissé Baongo tente de conférer à son discours qui est, fondamentalement, celui d'un déni de capacité ou d'aptitude à un concurrent politique et qui peut s'analyser dans la logique d'une neutralité discursive de façade. Cette neutralité est marquée par des constructions impersonnelles, comme : « On veut distraire nos jeunes », dans le premier extrait, et « Mais il ne faut pas qu'... », au sein du deuxième, qui en constituent des illustrations tangibles. Toutefois, dans cette communauté d'expression impersonnelle, le verbe « falloir », conjugué au présent de

l'indicatif, à la forme négative pour donner « il ne faut pas qu'... », revêt, par son statut de verbe essentiellement impersonnel, un caractère à la fois prescriptif et injonctif, imposable à celui dont on parle, à savoir Tidiane Thiam. Ce dernier doit, comme par impératif catégorique, s'empêcher d'agir contre l'interdiction à lui faite, c'est-à-dire qu'il doit s'abstenir, non pas par volonté propre mais par contrainte extérieure, de « dire qu'il vient du nord comme Alassane Ouattara, voire qu'il est musulman comme Alassane Ouattara ». Ce qui suppose, de la part de Baongo, l'existence d'au moins un critère d'appartenance que ne remplit pas Thiam afin de se réclamer des groupes auxquels appartient Alassane Ouattara : fils du nord et musulman. Quant à la proposition « On veut distraire nos jeunes », elle acquiert le statut d'emploi impersonnel grâce au pronom neutre « on », assumant la fonction grammaticale de sujet de ladite phrase, même s'il en est le sujet apparent ; le sujet réel étant Tidiane Thiam, mais non exprimé. Une telle tournure qui permet au sujet parlant d'éviter de nommer la personne dont il parle est révélatrice d'une charge émotionnelle forte, sur laquelle nous reviendrons.

La neutralité feinte qui caractérise le langage du locuteur, Baongo, prend la forme d'un discours social également. Par discours social ou interdiscours, Bini Prao (2024, p.7) entend :

la circulation d'une information ou d'un ensemble d'informations à caractère anonyme et général dans un univers social. Il est en liant direct avec les opinions, les croyances et les attitudes des membres d'une communauté relativement à un sujet donné, auxquelles un sujet parlant peut recourir par divers procédés pour exprimer une vision.

De la citation qui précède, il ressort que l'interdiscours a, entre autres traits, le statut d'une représentativité ou une légitimité qui lui conférerait une autorité à même d'influencer le jugement et l'action d'autrui, dans une situation de communication. Baongo recourt à ce procédé, à travers l'usage du nominal « ivoirité », dans « L'ivoirité n'est pas morte avec l'arrivée de Tidiane Thiam, loin s'en faut. » Dans l'analyse précédente, si l'adversaire, Thiam, est la personne adressée, le message du proposant semble, cette fois, viser les militants et

sympathisants du R.H.D.P., donc les partisans de l'argumentateur. Ainsi, le terme « ivoirité » renverrait à cet ensemble hétéroclite de personnes partageant non seulement la vision de ce groupement mais aussi et surtout l'expérience de la conquête du pouvoir politique du leader de ce parti, par ailleurs, actuel Président de la République de Côte d'Ivoire, et de ses compagnons de lutte d'alors. Cet usage relève, en effet, des marques linguistiques distinctives de l'auditoire, que Ruth Amossy (2000, p.43) nomme « évidences partagées » par l'instance de réception, à travers ce qui suit :

Dans tous les cas où les indices d'allocution tangibles (désignations et pronoms personnels) sont manquants, le seul moyen pour l'analyste de reconstituer l'allocutaire consiste à dégager les évidences dans lesquelles il est censé communier. En effet, le texte peut faire l'économie de l'adresse et gommer toute mention du destinataire, il ne peut omettre l'inscription en creux des valeurs et croyances à partir desquelles il tente d'établir une communication.

Dès lors, en évoquant l'ivoirité, le locuteur insiste, implicitement, sur un souvenir dont le simple rappel devrait amener à freiner l'élan de son adversaire. C'est pourquoi il importe de s'attarder, brièvement, sur le concept en question, au sujet duquel Ramsès Boa Thiémélé (2009, p.1) précise :

L'ivoirité originelle prend son envol dans la sphère culturelle. Elle apparaissait comme un projet à construire que les politiciens étaient invités à intégrer dans leur rêve de transformation de la société. Elle s'enracinait à l'origine ainsi dans le culturel et se lançait vers le ciel de la politique, lieu de rêve et d'utopie par excellence. [...] Pour être plus précis, nous disons que le mot "ivoirité" est apparu en 1974, créé par Pierre Niava parlant de l'œuvre et du projet d'un jeune intellectuel.

Aux dires donc de Thiémélé, le concept d'ivoirité est dédié, à l'origine, à la promotion de l'identité culturelle et du développement économique ivoiriens. Mais, entre 1994 et 2002, il sera récupéré, en politique, et exploité, diversement. Tout remonte au décès, le 7 décembre 1993, du premier Président de la République de Côte d'Ivoire, à savoir Félix Houphouët Boigny. Alors que la constitution de cette époque prévoyait le Président de l'Assemblée Nationale (Henri Konan Bédié) comme le successeur de ce dernier, le Premier Ministre (Alassane Ouattara) disant attendre

l'avis d'un comité d'experts juristes français sur la question, hésitait à appliquer la loi. Ce qui est vu par le premier nommé et ses partisans comme une tentative de confiscation du pouvoir de la part du second. Finalement, Bédié remporte la bataille avec l'appui des Ivoiriens et institutions revendiquant la légalité, l'armée notamment. Malheureusement, cette querelle interne au parti d'Houphouët n'épargne pas son unité et sa cohésion. Un groupe de mécontents en sort pour créer, en juin 1994, le Rassemblement Des Républicains (R.D.R.), avec Djeni Kobena à sa tête. À l'élection présidentielle de 1995, celui-ci n'est pas admis à concourir parce qu'il ne serait pas « exclusivement » Ivoirien. Alassane Ouattara, cadre du parti et vers qui la plupart des regards se sont tournés, décline la sollicitation au motif qu'une disposition du code électoral l'en empêchait. Konan Bédié parvient alors à se faire élire, pour la première fois, à la Présidence de la République et érige l'ivoirité comme un catalyseur de son action politique.

Mais l'exploitation qu'il en fait semble viser son opposition, notamment le R.D.R. À ce sujet, nous recourons à deux faits, en guise d'illustration. Il s'agit, d'une part, du contrôle accru des pièces d'identité pour identifier, au sein de la population, les étrangers. Rappelons que lorsqu'il avait été désigné, en 1990, pour redresser l'économie en souffrance du pays, Alassane Ouattara a instauré, entre autres mesures, le paiement par les étrangers du séjour dans le pays. Sur la base de cette loi, qui a prévalu jusqu'en 2007, les ressortissants des États voisins à la Côte d'Ivoire n'avaient aucun répit avec certains agents de l'ordre et de la sécurité. Or, ce n'est un secret pour personne que les populations, de part et d'autre, des frontières, en générale, celles héritées de la colonisation occidentale par les pays de l'Afrique, donc par la Côte d'Ivoire, en particulier, sont les mêmes. Ainsi, des Ivoiriens du nord du pays, que le R.D.R. considère comme son premier bastion, estiment qu'ils sont non seulement ciblés mais subissent des exactions diverses, lors des contrôles. Il est question, d'autre part, des poursuites engagées, en 1999, par le pouvoir en place, contre Alassane Ouattara, candidat déclaré du Rassemblement Des Républicains à la présidentielle de 2000, suite au décès de Djeni Kobena, le 19 octobre 1998. En effet, soupçonné de fraude sur la nationalité ivoirienne, Alassane Ouattara, devenu, entre-temps, Alassane

Dramane Ouattara (A.D.O.) et demeurant à l'étranger, va être l'objet d'un mandat d'arrêt international pour « faux et usage de faux » relativement à ses documents d'identité ; ce mandat est émis le 29 novembre 1999 par l'État ivoirien. Le quotidien français, *Libération*, sous la plume de Judith Rueff, en parle, dans sa parution du 09 décembre 1999 : « Il a appris hier qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt, lancé le 29 novembre par un juge d'instruction du tribunal d'Abidjan. » Il est à noter qu'environ un mois avant, précisément le 09 octobre 1999, compte tenu de la tournure des événements le concernant, le mis en cause déclarait : « On m'empêche d'être candidat parce que je suis du Nord et musulman. »² S'il fallait souligner une seule répercussion de ces deux points sur la cohésion sociale, on évoquerait la rébellion armée qu'a vécue le pays, entre 2002 et 2010, et dont certains hauts responsables disaient qu'elle est née pour combattre la xénophobie et l'exclusion politique.

En somme, la stratégie discursive de Cissé Baongo s'appuie sur des mécanismes subtils mais profonds de fragmentation sociale et identitaire. Sous le couvert d'une neutralité apparente, le discours instrumentalise les appartenances religieuses et régionales pour tracer des lignes de démarcation implicites. Par ailleurs, cette polarisation est renforcée par une catégorisation ethnique ainsi que va tenter de le démontrer la sous-section à venir.

2.2. Une catégorisation identitaire à travers l'ethnie

L'identité d'une personne est un concept en relation étroite avec les affiliations sociales de cette dernière ; c'est pourquoi Nicolas Fischer (1996, p.14) la saisit comme un « processus psychosocial de construction et de représentation de soi résultant des interactions et des cognitions des individus concernant leur appartenance sociale. » Cela signifie que l'identité d'un individu n'est pas figée, à la naissance et en société, mais qu'elle se construit et évolue constamment, à travers ses relations avec les autres et ce qu'il pense de lui-même par rapport aux groupes auxquels il appartient. Au regard de ce qui précède, nous appréhendons l'identité

² Fraternité Matin, *Hors-série n° 6*, août 2010, p.33

comme l'ensemble des traits qui identifient, de manière permanente et distinctive, un objet ou un être. Au nombre de ces caractéristiques identitaires typiques des êtres humains, on compte les nom et prénoms, le genre, le langage et l'appartenance ethnique. C'est justement le dernier trait cité, que mobilise Bacongo, qui est au cœur de cette partie de l'étude.

Dans le premier extrait, le locuteur, Ibrahim Cissé Bacongo, soutient : « [...] Tidiane Thiam est ivoirien. Mais il n'est pas du nord comme Alassane Ouattara. C'est le fils de la ministre Goudou Raymonde. C'est un Baoulé. C'est pour cela qu'ils ont écarté Guikahué. » De cette citation, deux (2) phrases, à savoir la troisième : « C'est le fils de la ministre Goudou Raymonde. » et la cinquième : « C'est pour cela qu'ils ont écarté Guikahué. », serviront à mener l'analyse. La première d'entre elles, « C'est le fils de la ministre Goudou Raymonde. », établit, par son caractère métaphorique, une parenté entre Tidiane Thiam, référé par le pronom démonstratif neutre « ce », réduit à « c' » pour les besoins de l'emploi, et la ministre, Goudou Raymonde, désignée, explicitement, et dont Thiam serait le fils. Ce pronom est, immédiatement, suivi du verbe « être », conjugué à la 3ème personne du singulier pour donner « c'est » qui appelle directement le groupe nominal « le fils de la ministre Goudou Raymonde ». Ce qui traduit une relation d'identité entre le fils supposé (comparant) de la ministre Goudou Raymonde Coffi et Tidiane Thiam (comparé) qui acquiert, par ce procédé de transfert, la qualité de fils. Ainsi, il partage, avec cette dernière, le trait identitaire de la langue ou de l'ethnie, d'où le locuteur se permet, par la suite, d'affirmer : « C'est un Baoulé. » Pour rappel, le terme « baoulé » réfère, à la fois, à un peuple de la Côte d'Ivoire et sa langue (ethnie) ; ce peuple a pour socle territorial le centre du pays et compte, parmi ses filles et fils, la ministre Goudou Raymonde et l'ex ministre Thiam, mais ces deux personnalités ne partagent aucun lien direct de sang. Dès lors, comment comprendre le rapprochement particulier que le proposant tente d'établir entre ces deux acteurs politiques ?

Pour répondre à cette préoccupation, le recours à la seconde des deux (2) phrases, soulignées supra, est nécessaire. Cette dernière, à savoir « C'est pour cela

qu'ils ont écarté Guikahué. », tient lieu, en réalité, selon le modèle d'argumentation de Stephen Toulmin (1993), de thèse principale dans le raisonnement de Baongo, que celui-ci cherche à faire valider par son auditoire. En effet, Toulmin propose, contrairement à la logique classique reposant sur des vérités absolues, une approche ancrée dans la vie réelle, qui prend en compte les nuances, les exceptions et les incertitudes. Son modèle décompose chaque argument en six (6) éléments fondamentaux dont trois (3) essentiels, à savoir la thèse (l'opinion ou l'affirmation principale à prouver), les faits (les preuves tangibles, données ou informations factuelles qui soutiennent la thèse) et la garantie (le lien logique, explicite ou implicite qui autorise la transition entre les faits et la thèse). Si nous ramenons l'affirmation de Baongo à ce modèle, on aurait, à peu près, ceci :

1. L'élection à la présidence du P.D.C.I. concerne, exclusivement, les Baoulés (faits);
2. Guikahué n'est pas Baoulé mais est candidat à cette élection (garantie) ;
3. Donc la candidature de Guikahué est irrecevable (thèse).

Telle peut être une interprétation logique et possible de la pensée de Baongo, laquelle apparaît comme une affirmation implicite qu'un autre détour contextuel aiderait à élucider. C'est que de sa création jusqu'à l'élection, en décembre 2023, de son dernier Président, le P.D.C.I. n'a connu que deux (2) Présidents statutaires, en les personnes des regrettés Félix Houphouët Boigny et Henri Konan Bédié. Ces figures emblématiques de la scène politique ivoirienne ont ceci de caractéristique et de commun qu'ils ont non seulement été, de manière respective, le premier et le deuxième Président, sur les cinq, que le pays connaît, à ce jour, mais ils appartiennent aussi et surtout au peuple baoulé. Toute chose qui fait courir le bruit que les Baoulés auraient une mainmise sur ce parti. Un autre fait est que Maurice Kakou Guikahué dont il est question, dans la chute du propos de l'argumentateur, n'est pas du groupe baoulé mais bété, un autre peuple d'ethnie du même nom qui se trouve au Centre-ouest du pays. Toutefois, il est utile de noter que depuis les années 80, au moins, cet homme est resté un militant loyal au Parti Démocratique de Côte d'Ivoire au sein

duquel il a assumé de hautes responsabilités. La dernière avant l'élection de 2023, pour laquelle son dossier a été jugé irrecevable, est celle de secrétaire exécutif en chef. C'est dire que l'évocation de cette infortune par Cissé Baongo est loin d'être anodine. Il insinue, en effet, que la démocratie que revendique le P.D.C.I., en son sein, serait un mirage. Le tribalisme serait son essence véritable car il ne promouvrait que des cadres de la tribu baoulé (que Baongo désigne par « ils ») au détriment de ceux des autres ethnies dont la seule présence, au sein du parti, ne serait qu'un paravent visant à justifier le caractère démocratique de l'organisation. Le locuteur compte ainsi dissuader tous les citoyens non-Baoulés de sympathiser ou d'adhérer à la vision de Thiam certes mais, au-delà de lui, au P.D.C.I., en tant que groupement politique.

En outre, l'énoncé : « On veut aller au nord pour dire que je m'appelle Tidiane Thiam » constitue une autre preuve d'une catégorisation à travers l'identité. Il traduit une rupture dans l'énonciation et vise la mise à l'écart et la disqualification de celui dont parle le sujet, à savoir Tidiane Thiam. En effet, en évitant de le citer nommément et en lui substituant le pronom indéfini « on », le locuteur tend à inscrire sa démarche dans une perspective impersonnelle et universelle ; ce qui réduirait son adversaire au rang du citoyen ordinaire et non à celui d'homme d'État. Cela semble trancher avec le recours au « je », à la fin du message : « pour dire que je m'appelle Tidiane Thiam ». Il s'agit, en réalité, d'une rupture de façade car il y a une continuité avec ce qui précède ; l'argumentateur simule, par ce procédé, la parole de Thiam, dans une sorte d'ironie qui banalise son ancrage dans le « nord » du pays. Par ailleurs, ce passage fonctionne, sur le plan argumentatif, comme la déconstruction d'une légitimité spatiale, en ce sens qu'il fait cohabiter l'idée d'un déplacement physique « aller au nord » et celle d'une déclaration, à caractère personnel « je m'appelle Tidiane Thiam ». Ce mode de raisonnement fonctionne à partir du lieu commun de l'implantation réelle face à l'imposture. Sur la base du modèle de Toulmin, cette structure phrastique apparaît, en effet, comme une conclusion logique sous-jacente. C'est comme si Baongo faisait comprendre par son message que la tournée politique de son concurrent, dans le nord, relève plus d'une stratégie politicienne que d'un véritable

enracinement ou d'une appartenance réelle à cette zone du pays. Son propos révèle alors une contradiction flagrante entre une représentativité de terrain qui revient, légitimement à son camp et un ancrage, celui de l'adversaire et ses partisans, qui n'est que nominal.

Au total, le projet de disqualification verbale de Tidiane Thiam et de sa chapelle politique par Cissé Ibrahim Baongo se caractérise par un discours qui mobilise les fibres, régionale, religieuse et ethnique. Ce qui n'est pas sans retombées directes et immédiates sur la cohésion nationale, comme tentera de le révéler l'étape qui suit.

3. Interprétation du message (dé)livré par Baongo

Grâce aux travaux de chercheurs, tel que Henri Tajfel, la psychologie sociale reconnaît des bienfaits à la catégorisation des individus au sein d'une communauté, parmi lesquels la construction de l'identité et l'intégration sociale. Toutefois, cette catégorisation, s'appliquant à des entités restreintes de la composante sociale, se révèle improductive lorsqu'il est question de construction nationale, synonyme d'inclusion, alors que cette catégorisation se bâtit et prospère par et dans un discours identitaire, endo-réceptif mais exo-répulsif. À ce propos, Jean-Claude Descamps (1984, p.2) note ceci : « [...] la simple induction, au niveau représentationnel, de l'appartenance à deux groupes distincts entraîne chez des sujets [...] une discrimination en faveur des membres du groupe d'appartenance. » Ainsi, la catégorisation, à l'instar de celle que construit Cissé Baongo, revêt un caractère conflictuel, extensif des divisions et corrosif.

3.1. Un propos alimentant les conflits et l'instabilité

Le passage 1 : « On veut distraire nos jeunes. Tidiane Thiam est ivoirien. Mais il n'est pas du nord comme Alassane Ouattara... C'est un Baoulé. C'est pour cela qu'ils ont écarté Guikahué. » alimente le conflit en opposant les ethnies et les régions (le nord face au centre/baoulé). Son auteur réduit l'identité politique de Tidiane Thiam à son ethnie : « C'est un Baoulé » ; ce qui présuppose que la représentativité d'un

leader politique ne se limite qu'à sa communauté d'origine et ne saurait s'étendre à toute une nation. De même, en liant l'infortune de Guikahué à des critères ethniques, uniquement, le message crée un sentiment de frustration, d'injustice et de victimisation chez ce dernier et les siens. Toute chose qui attise les tensions interethniques et fragilise la cohésion au sein des partis ou de la population entière.

La dimension ethnique du conflit est reprise, dans l'exemple 2, et complétée par celle de la religion : « Il veut jouer sur deux plans. Mais il ne pourra pas ! Nous sommes là. Nous l'attendons !... Mais il ne faut pas qu'il vienne nous dire qu'il vient du nord... voire qu'il est musulman... ce n'est pas vrai ! » Celui-ci génère alors de l'instabilité en raison du recours à un lexique d'affrontement et d'exclusion religieuse. Les propos : « il ne pourra pas ! », « Nous sommes là. Nous l'attendons ! », relevant d'un langage belliqueux et d'intimidation, préparent les esprits à l'affrontement physique ou politique plutôt qu'au débat d'idées. L'intervention draine, également, une idée de déni d'identité religieuse et régionale, à travers la proposition, à valeur de négation, « ce n'est pas vrai ! », qui conteste l'authenticité de la foi et/ou des origines de l'adversaire, Thiam. Dès lors, elle trace une ligne de démarcation exclusive selon laquelle on ne peut appartenir à deux réalités géographiques ou culturelles, à la fois, ravivant, de ce fait, la flamme de l'exclusion

Le troisième extrait : « L'ivoirité n'est pas morte... Le plan sur lequel il veut jouer... est le plan du patronyme et de la religion. [...] On veut aller au nord pour dire que je m'appelle Tidiane Thiam... vendredi je suis à la mosquée. Mais on n'est pas même chose. » est le plus dangereux pour la stabilité, car il réactive un concept conflictuel, historiquement, et rejette toute idée d'assimilation nationale. Mentionner explicitement, en effet, que « l'ivoirité n'est pas morte » est une tentative directe de réveiller un concept idéologique qui a déjà été utilisé comme une raison pour mener la Côte d'Ivoire à la guerre, dans un passé récent, en ce qu'il faisait, dans son exploitation politique, de certains Ivoiriens, les « authentiques » et d'autres, les « occupants ». Enfin, l'énoncé « Mais on n'est pas même chose » vient confirmer la fracture religieuse et la stigmatisation puisqu'il constitue une formule d'exclusion

radicale. En réduisant des pratiques religieuses, telles que le port d'un boubou, aller à la mosquée, à une simple mise en scène pour « distraire la jeunesse », le discours répand le doute, la méfiance et la haine entre des communautés religieuses et régionales qui partagent pourtant les mêmes espaces.

3.2. Un message altérant les fondements d'un État-nation

Un État-nation est, par principe républicain, un État qui repose sur des piliers sacrés, à savoir l'unité nationale (celle qui va au-delà des tribus), la laïcité (la neutralité de l'État vis à vis des religions), la citoyenneté égale pour toutes les filles et tous les fils du pays et le vivre-ensemble. Le discours de Cissé Baongo altère ces fondements en remplaçant le contrat républicain par des critères d'exclusion basés sur la famille, la région et la religion. À ce sujet, l'extrait 1 attaque le principe fondateur de l'unité nationale en enfermant l'action politique dans des considérations purement tribales. C'est que la déclaration : « il n'est pas du nord [...] c'est un Baoulé » fragmente le territoire national. Alors que dans un État-nation, la légitimité d'un citoyen à briguer un mandat s'étend à l'ensemble du territoire, ce passage réduit cette légitimité à une appartenance ethnique ou régionale. En outre, l'affirmation « C'est pour cela qu'ils ont écarté Guikahué » tend à tribaliser les institutions républicaines. En interprétant des contradictions politiques internes, comme la mésaventure de Maurice Kakou Guikahué, au sein du P.D.C.I., comme la conséquence logique d'un ostracisme ou un complot ethnique, le discours remet en cause l'idée selon laquelle les partis politiques et même les institutions étatiques fonctionnent à partir de principes et règles démocratiques et républicains, promouvant à la place des pratiques reposant sur des appartenances partisans.

Quant à l'illustration 2, elle remet en cause la liberté d'appartenance plurielle et l'idéal de brassage culturel propre à un État moderne. Ce que confirme l'assertion « ce n'est pas vrai ! » qui interdit à un citoyen, Tidiane Thiam, en l'occurrence, de se réclamer d'une région ou d'une religion. Cela instaure des barrières d'exclusion alors qu'un État-nation se fortifie par le mélange de ses citoyens et sa propension à fédérer des profils divers. Y déterminer qui a le droit d'être de telle région ou de telle religion

revient à fragmenter, injustement, la population. Il est aussi question, dans ce propos, de pratiques intimidantes que concentre la déclaration « Nous sommes là. Nous l'attendons ! » Ces menaces se substituent au débat d'idées et instaurent un climat de non-droit qui fragilise l'autorité et la stabilité de l'État.

Par ailleurs, la réactivation de l'ivoirité, dans l'extrait 3, à travers « L'ivoirité n'est pas morte », constitue la posture la plus directe et la plus dangereuse contre les fondements mêmes de la Nation. C'est que l'ivoirité est, ainsi que nous l'avons démontré précédemment, un concept idéologique et identitaire de repli dont l'exploitation politique a naguère plongé la Côte d'Ivoire dans une crise armée parce qu'elle servirait à catégoriser les citoyens de ce pays. Revenir à ce concept, c'est altérer directement le principe fondamental d'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans aucune distinction. Que dire alors de l'affirmation « Mais on n'est pas même chose. » qui clôt l'exemple 3 ? Cette dernière, basée sur le patronyme « On veut aller au nord pour dire que je m'appelle Tidiane Thiam » et sur la pratique religieuse « vendredi je suis à la mosquée », pourrait être perçue comme une remise en cause de certains fondamentaux du contrat social. Ce qui serait une contestation du principe de laïcité et ferait de la religion un critère de sélection, de suspicion et de rejet de l'autre au sein de la communauté nationale.

Conclusion

Au terme de cette étude, il convient de rappeler que notre travail s'est fixé pour objectif d'analyser les mécanismes discursifs de l'intervention politique, du 23 décembre 2023, d'Ibrahim Cissé Baongo afin de mesurer son impact réel sur le processus de construction nationale, en Côte d'Ivoire. Face à la problématique de savoir quel mode opératoire sous-tend ce discours catégorisant et quelles en sont les répercussions sur la cohésion sociale, nous avons postulé que la disqualification d'un adversaire politique, Cheick Tidiane Thiam, notamment, par des leviers identitaires fragilisait dangereusement le vivre-ensemble ivoirien. Après avoir examiné

minutieusement le corpus, l'étude a validé cette hypothèse à travers trois articulations majeures.

D'abord, la contextualisation de l'adresse en question a mis en lumière la réactivité immédiate du parti au pouvoir face à ce qui apparaît comme une ascension politique de Tidjane Thiam ; ce qui transforme une compétition électorale interne en un débat de positionnement géopolitique national.

Ensuite, l'étude de la stratégie discursive du proposant a révélé une catégorisation sociale à double volet : d'une part, une différenciation religieuse et régionale, enveloppée dans une neutralité de façade et, d'autre part, une essentialisation identitaire, à travers l'ethnie. Ainsi, le locuteur s'est évertué à exclure son rival de la communauté de référence, celle du nord et musulmane, en recourant à la rhétorique classique, aux lieux communs et au schéma syllogistique de Toulmin, Enfin, l'interprétation pragmatique des actes de langage et des présupposés non démontrés a dévoilé l'intention profonde que recouvre ce message. Il a donc été prouvé que loin de s'inscrire dans une logique de rassemblement, ce propos, à caractère identitaire, produit des effets délétères, puisqu'il alimente activement les conflits et l'instabilité communautaire tout en altérant les fondements mêmes de l'État de droit et d'un État-nation moderne.

C'est le lieu d'observer que la catégorisation sociale, utilisée comme arme politique, apparaît, dans ce cas de figure, en totale contradiction avec l'idée d'appartenance nationale qui exige le dépassement des particularismes au profit d'une cohabitation pacifique. Alors que la Côte d'Ivoire poursuit sa marche vers la consolidation de son unité, après une crise armée, entre 1999 et 2011, cette analyse invite à une réflexion plus large à travers l'interrogation suivante : dans quelles mesures les institutions de régulation du discours public et la société civile peuvent-elles contraindre les acteurs politiques à substituer aux narratifs identitaires un débat démocratique, exclusivement centré sur les programmes de développement et l'intérêt supérieur de la nation ?

Références bibliographiques

AMOSSY Ruth. 2000. *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*. Paris Nathan /HER, « Fac linguistique ».

BOHUI Djédjé Hilaire, 2004, « L'inscription de l'auditoire et de l'image de soi dans la stratégie discursive I : les atouts de l'adresse de Seydou Diarra » in Revue électronique internationale SUDLANGUES n°4, Dakar.

DESCCHAMPS Jean-Claude, 1984, « Catégorisation sociale et différenciations interindividuelles » in Bulletin de psychologie / 37-365 /, pp.489-500

FISCHER Gustave-Nicolas, 1996, *Les Concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Dunod.

FODJO Kouakou Kouman, YÉBOUA Kouadio Djéban, 2020, « L'"ibiékisme" ou le paroxysme de l'obscénité dans le discours public ivoirien sur les réseaux sociaux », in Revue Algérienne Des Sciences Du Langage Volume : 5 / N° : 2, pp 40- 53

PLANTIN Christian, 2016, *Dictionnaire de l'argumentation : Une introduction aux études d'argumentation*, Lyon : ENS Éditions

PLANTIN Christian, 1997, « L'argumentation dans l'émotion. », in Pratiques : linguistique, littérature, didactique, n°96, Enseigner l'argumentation. pp. 81-100.

PRAO Bini Kouamé, 2024, « L'identité discursive comme moyen argumentatif dans *La nouvelle Conscience* de Camara Nangala », in Revue Akounda, Numéro°2- Juin, pp 33- 47

THIÉMÉLÉ Ramsès Boa, 2009, « Ivoirité, Identité culturelle et intégration africaine : logique de dédramatisation d'un concept », in Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest n° 3 - pp. 75-83

TOULMIN Stephen Edelston, 1993, *Les usages de l'argumentation* (trad. par Philippe De Brabanter), Paris, Presses universitaires de France (PUF)